



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

REGARD SUR LES ENJEUX
ENTOURANT LA MISE EN PLACE
D'UNE DÉCLARATION UNIQUE

Journée de réflexion sur la déclaration de revenu unique

Luc Godbout

6 mai 2019

- Commençons par une petite question en ligne
 - Kahoot.it
 - Game PIN : xxxxxxxx

The Kahoot! logo features the word 'Kahoot!' in a large, white, rounded font. The background is a colorful, abstract design with four quadrants: red (top-left), blue (top-right), yellow (bottom-left), and green (bottom-right). Each quadrant contains a faint, stylized map of the world in a lighter shade of the quadrant's color.

Kahoot!

8 québécois sur 10 sont favorables à une déclaration unique
Sondage Web, 1034 internautes, SOM 26 et 27 juin 2018

PLAN DE LA PRÉSENTATION



- Mise en contexte
- Perspectives historiques
- Enjeux



Mise en contexte

Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral la mise en place d'un rapport d'impôt unique, transmis à Revenu Québec, pour tous les contribuables québécois et ce, tout en préservant l'autonomie fiscale du Québec

Assemblée nationale, 15 mai 2018

Même des partis politiques fédéraux son pour!

- Création d'un comité mixte en vue de simplifier et d'accélérer la mise en place de la déclaration unique.
- Québec et Ottawa mettent en place un comité pour simplifier les déclarations de revenus des québécois
 - ➔ ministre fédéral ne fait pas référence à la déclaration unique



Perspectives historiques



« (...) régime d'association entre États dans lequel l'exercice de la puissance étatique se partage entre deux ordres de gouvernement, coordonnés mais non subordonnés entre eux, chacun jouissant du pouvoir suprême dans la sphère d'activité que lui assigne la Constitution »,

Commission royale sur les problèmes constitutionnels, 1956

- Fédéral: art 91(3)
 - « tous modes ou système de taxation »: directe ou indirecte
 - compétence exclusive en matière de douanes.

- Provinces art. 92 (2) :
 - « taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux »

1917: Introduction de l'impôt sur le revenu des particuliers

1917

1925

1950

1975

2000

2017

L'IMPÔT SUR LE REVENU DU QUÉBEC DÈS...



Québec instaure
un impôt sur le revenu
quand?



1917

1925

1950

1975

2000

2017

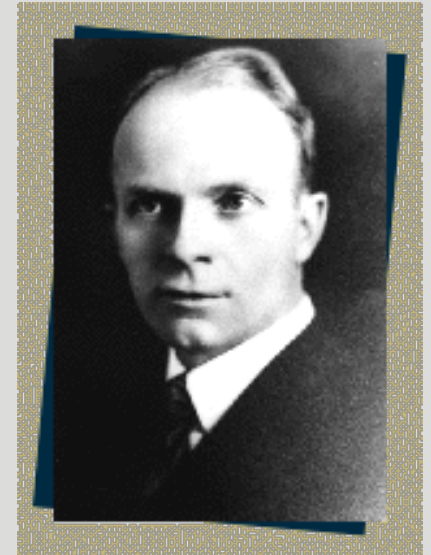
L'IMPÔT SUR LE REVENU DU QUÉBEC DÈS 1940



Québec instaure
un impôt sur le revenu



Taux : 15 % de
l'impôt fédéral



Bilan du siècle - UoS

1917

1925

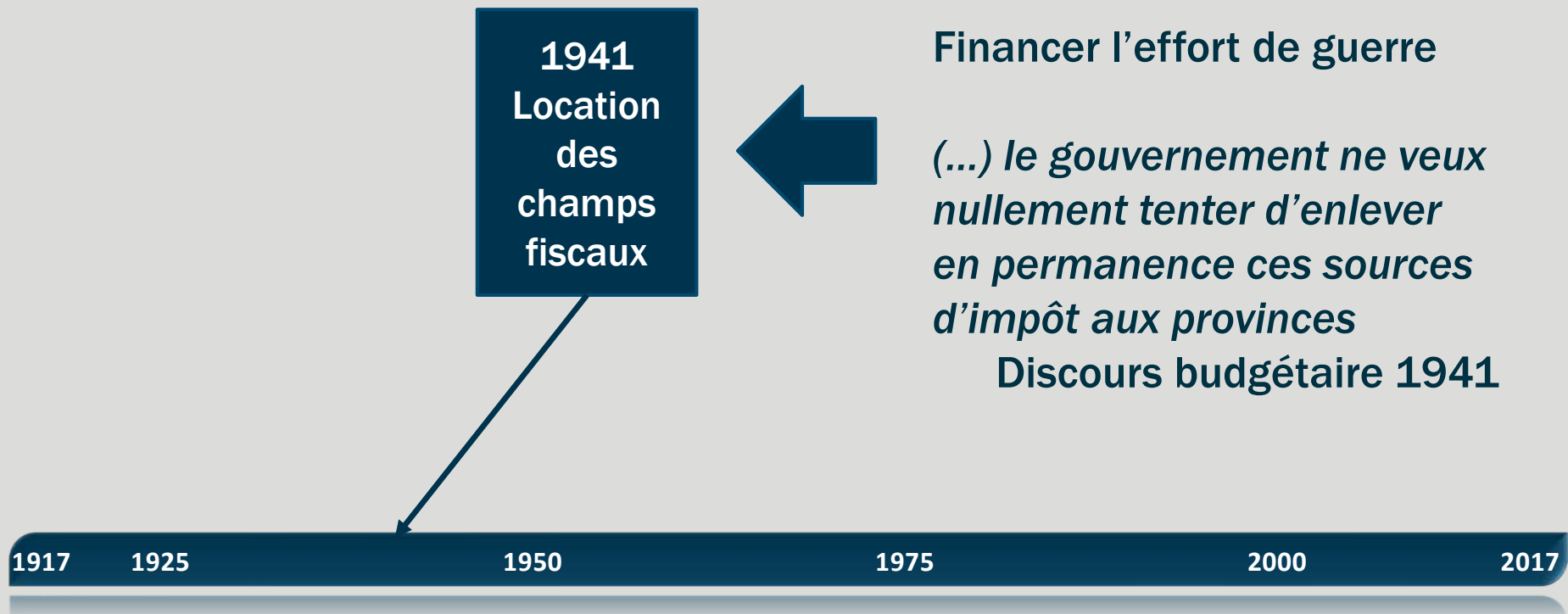
1950

1975

2000

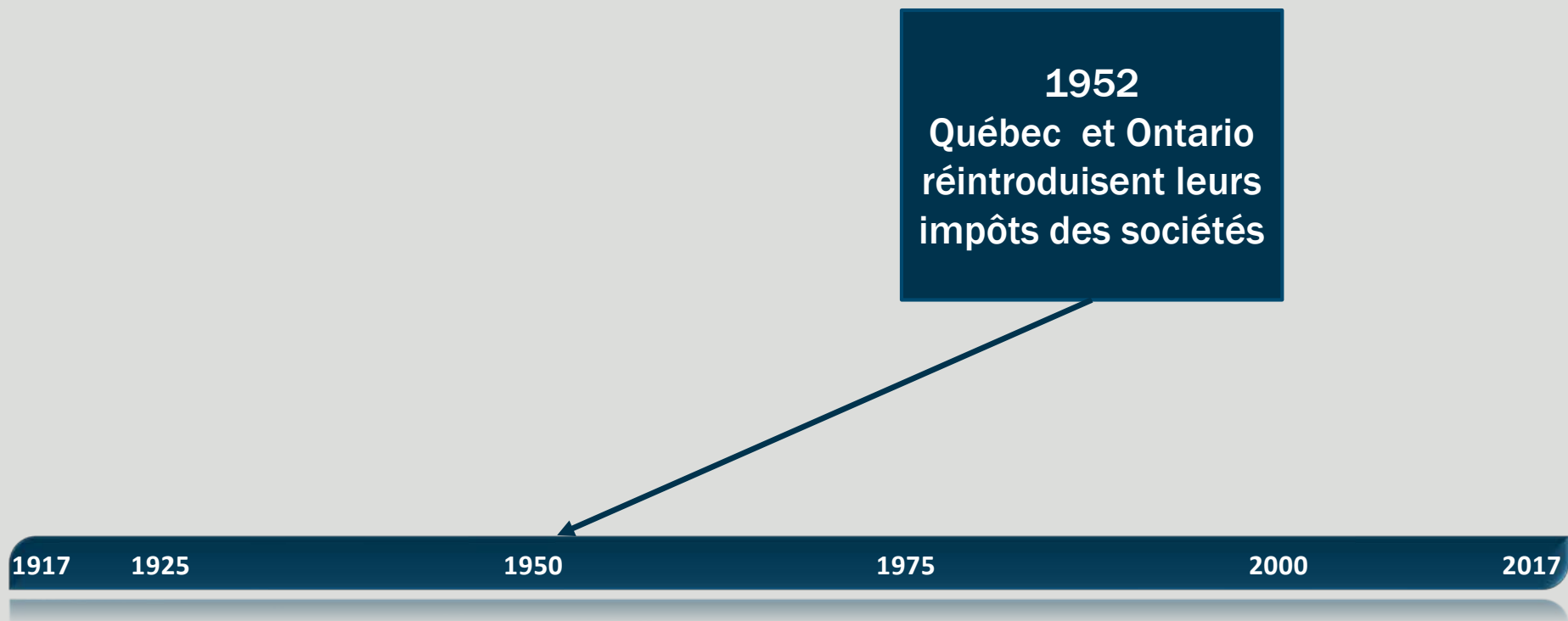
2017

LA LOCATION DES CHAMPS FISCAUX



- Loi de 1942 sur les accords fiscaux entre le Dominion et les provinces
- Fin de la guerre, reconduction
 - Loi de 1947 (5 ans)
 - Loi de 1952 (5 ans)
 - Loi de 1957 (5 ans)

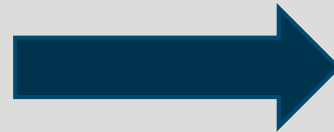
LA VOLONTÉ DES PROVINCES



Rendez-nous notre butin!
Duplessis



Bilan du siècle - UdS



1954
Québec réintroduit son impôt sur le revenu



■ Ailleurs au Canada

→ les particuliers n'ont qu'à produire une seule déclaration de revenus qu'ils transmettent à l'Agence du revenu du Canada

■ 1962

- Toutes les provinces à l'exception du Québec signent un accord de perception fiscale
- Administrer par le gouvernement fédéral
- Que pouvaient faire les provinces?
 - Quasi seule possibilité est de fixer leur propre taux d'impôt et celui-ci doit s'exprimer en % de l'impôt fédéral
 - Exemple: si impôt fédéral est de 5 000\$ et que l'Ontario a un taux de 45%, le fédéral pour l'Ontario 2 250\$ (45% de 5 000\$)

- 1982 → balises pour les crédits d'impôts
 - la mesure fiscale doit pouvoir être administrée de manière efficace;
 - une assiette fiscale commune doit être respectée;
 - les mesures fiscales ne doivent pas empêcher la libre circulation des capitaux, des marchandises, des services ou de la main d'œuvre au Canada.

- 1997 → grogne de l'Ontario
 - Songe à se retirer des Accords de perception fiscale s'il n'y avait pas de modification substantielle favorisant l'autonomie des provinces

- 2000 → de nouvelles balises
 - Sur le revenu imposable fédéral
 - barème d'imposition,
 - surtaxes,
 - réductions d'impôt pour les particuliers à faibles revenus,
 - crédits d'impôt remboursables ou non remboursables.

- Comment a-t-il été possible d'obtenir la gestion de la TPS ?
- Premier (et seul) accord de perception fiscale où le gouvernement d'une province obtient le mandat de prélever une taxe au nom du gouvernement fédéral
- Entente signée quand?



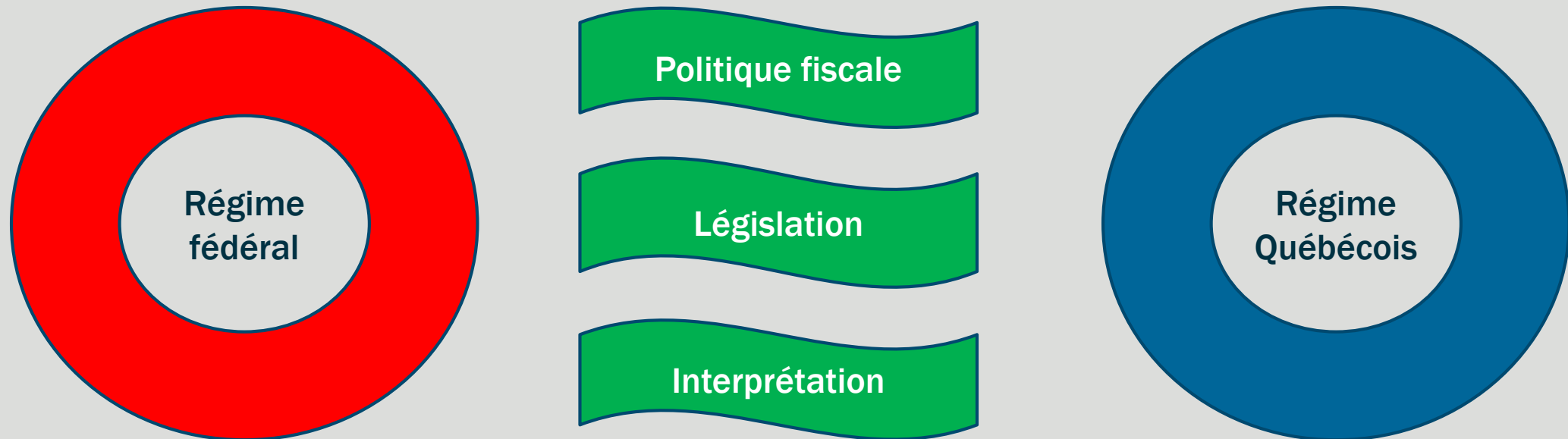
Enjeux

- Diverses évaluations des dédoublements des coûts administratifs:
 - Secrétariat à la restructuration (1995)
 - Budget d'un Québec souverain (2005)
 - Agence du revenu du Canada (2009)
 - Parti Québécois (2010)
 - Commission de révision permanente des programmes (2015)
 - Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales (IRAI) (2019)
- Au-delà des coûts administratifs de dédoublement, il faut ajouter
 - les coûts de conformité pour les contribuables

- L'efficacité des administrations fiscales
- Les emplois
- Transmission d'informations entre les administrations

- La conformité fiscale et les traités internationaux

Sources de distinctions entre les régimes fiscaux



- Certains éléments sont imposables par l'un gouvernement et non imposables par l'autre gouvernement
 - Certains éléments sont offerts sous forme de déduction par l'un gouvernement et sous forme de crédit d'impôt par l'autre gouvernement
- Dans les deux cas, cela conduit vers un revenu net différent entre les deux déclarations

- Petit exemple classique d'un couple avec enfants
 - Revenu 80 000\$, réparti 50/50
 - Assurance médicament payé par l'employeur: coût 3 000\$
 - Cotisation syndicale ou professionnelle: coût 1 000\$
 - Enfants en service de garde à contribution réduite: coût 4 260\$

- Quatre mesures analysées
 - Assurance médicament imposable → non au fédéral
 - Déduction pour travailleur → Crédit pour emploi au fédéral
 - Crédit d'impôt pour cotisation syndicale ou professionnelle → déduction au fédéral
 - Crédit d'impôt pour frais de garde → déduction au fédéral

■ Impacts de ces quatre seules mesures pour le couple avec enfants

	Base actuelle	Base fédérale
Impôt du Québec	7 285	6 258
Impôt fédéral	5 343	5 343
Allocation famille	3 049	3 287
Allocation canadienne pour enfants	7 968	7 968
Charge fiscale nette	1 611	346

Application de la base
fédérale entraîne

- Diminution des de recettes fiscales
- Augmentation des prestations gouvernementales

- Pour obtenir la gestion de la déclaration fédérale:
 - que faut-il donner en échange?
 - quelles conditions Québec devraient respecter?

- La non participation à l'Accord de perception fiscale a procuré par le passé plus d'autonomie fiscale
- C'est l'autonomie qui a permis la mise en place de mesures fiscales qui n'auraient pas été permises à l'intérieur de l'Accord à l'époque, mais est-ce encore véritablement le cas?
- Perte d'autonomie?



Que veut-on dire par une
« déclaration unique »?

La question qui tue?

- A-t-on tous la même vision? Ou chacun à son idée de la déclaration unique?

S'AGIT-IL ?

- Un formulaire unique?
- Une administration unique?
- Une assiette unique?

The image shows two overlapping tax forms. The top form is the T1/TP-1.D 200X, titled "Déclaration de revenus et de prestations". It is divided into several sections: "Identification", "Renseignements à votre sujet", "Renseignements sur votre lieu de résidence", "Renseignements sur votre conjoint", and "Demande du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)". The bottom form is a summary page titled "Revenu total" and "Voici votre revenu total". It contains a table with columns for "Fédéral" and "Québec" and rows for various income components and taxes. The final total is shown as 150.

	Fédéral	Québec
Revenu d'emploi	101	101
Revenus de placement	114	114
Revenus de retraite	119	119
Revenus de dividendes	120	120
Revenus de sociétés canadiennes imposables	121	121
Revenus de sociétés étrangères imposables	122	122
Revenus de sociétés étrangères non imposables	123	123
Revenus de sociétés étrangères non imposables	124	124
Revenus de sociétés étrangères non imposables	125	125
Revenus de sociétés étrangères non imposables	126	126
Revenus de sociétés étrangères non imposables	127	127
Revenus de sociétés étrangères non imposables	128	128
Revenus de sociétés étrangères non imposables	129	129
Revenus de sociétés étrangères non imposables	130	130
Revenus de sociétés étrangères non imposables	131	131
Revenus de sociétés étrangères non imposables	132	132
Revenus de sociétés étrangères non imposables	133	133
Revenus de sociétés étrangères non imposables	134	134
Revenus de sociétés étrangères non imposables	135	135
Revenus de sociétés étrangères non imposables	136	136
Revenus de sociétés étrangères non imposables	137	137
Revenus de sociétés étrangères non imposables	138	138
Revenus de sociétés étrangères non imposables	139	139
Revenus de sociétés étrangères non imposables	140	140
Revenus de sociétés étrangères non imposables	141	141
Revenus de sociétés étrangères non imposables	142	142
Revenus de sociétés étrangères non imposables	143	143
Revenus de sociétés étrangères non imposables	144	144
Revenus de sociétés étrangères non imposables	145	145
Revenus de sociétés étrangères non imposables	146	146
Revenus de sociétés étrangères non imposables	147	147
Revenus de sociétés étrangères non imposables	148	148
Revenus de sociétés étrangères non imposables	149	149
Revenus de sociétés étrangères non imposables	150	150

LES ENJEUX ET LES PISTES DE SOLUTION POSSIBLE NE SONT PAS LES MÊMES



■ Diverses possibilités

- Un formulaire unique basé sur une assiette unique et géré par une administration unique
- Un formulaire unique avec deux colonnes de revenus et géré par une administration unique
- Un formulaire unique avec deux colonnes de revenus et transmis à deux administrations



Bonne journée de réflexion!



Refaisons l'histoire

- Si Québec avait obtenu la délégation de la gestion de l'impôt sur le revenu en même temps que la TPS
 - ➔ Y a-t-il des choses que Québec n'aurait pu pas faire comme il l'a fait en ayant une assiette commune?
 - ➔ qu'aurait-il au contraire dû mettre en place en s'harmonisant obligatoirement à une assiette commune?

INITIATIVES FISCALES PROPRES AU QUÉBEC



Année	
1993	Rendre imposable la prime assurance maladie payé par l'employeur
1994	Transformer la déduction pour frais de garde en crédit d'impôt remboursable
1995	Offrir une déduction à l'égard des droits d'auteur
1996	Offrir un congé d'impôt pour le marin québécois
1997	Transformer la déduction pour cotisation professionnelle et syndicale en crédit d'impôt
1998	Offrir un congé d'impôt pour les stagiaires postdoctoraux étrangers
1999	Offrir un congé d'impôt pour les experts étrangers
2000	Offrir un congé d'impôt pour les professeurs étrangers
2001	Offrir un congé d'impôt pour les spécialistes étrangers (biotechnologie)

INITIATIVES FISCALES PROPRES AU QUÉBEC



Année	
2004	Permettre l'étalement du revenu des artistes
2004	Redresser le calcul de l'impôt à payer pour les bénéficiaires de régime public d'indemnisation (CNESST)
2004	Réduire la déduction pour options d'achat d'actions
2004	Limiter à la déductibilité des frais de placement
2006	Rendre non imposable l'avantage accordé aux employés concernant le paiement de titre de transport en commun
2006	Mettre en place la déduction pour les travailleurs
2006	Mettre en place la déduction pour les travailleurs agricoles étrangers
2016	Permettre l'étalement d'impôt pour les producteurs forestiers

■ quelques exemples

- 2007 : Fractionnement du revenu de pension et (2014) non possibilité de limitation aux personnes de 65 ans et plus
- 2017: Éliminer la non imposition des allocations de dépenses versés à certains élus

■ Quasi-harmonisation

- Outils pour personnes de métier et apprenti mécanicien
- → même mécanisme, → même montant initial, → les deux indexé depuis 2008, mais IPC canada vs IPC Québec
- En 2018, ça signifie un montant maximal de 1160\$ vs 1195\$



Autonomie



Simplicité

